



# **Assemblée Générale Ordinaire Procès verbal du 17.04.2025**

**Toulouse (31)**

**17.04.2025**



## Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC du 17 Avril 2025 – à Toulouse (31)

L'an deux mille vingt cinq, et le dix sept avril, à huit heures trente, les membres de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à Toulouse (31) sur convocation, par courrier électronique, faite par SIMON Denis.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été approuvée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire, les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

### Membres présents :

- |                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| - M. Christophe DEGOS    | MORES PNEUS                   |
| - Mme Sylviane LE BORGNE | AUTO FORMATION QUALITE        |
| - M. Eric LOURADOUR      | ATELIER CORREZIEN DE FREINAGE |
| - M. Carlos MAESTRO      | SOGO                          |
| - M. Benoit MIGEON       | TVI                           |
| - M. Gildas PINTAUD      | UNITAK                        |
| - M. Stéphane RAVION     | CCA                           |
| - M. Denis SIMON         | ASAC                          |
| - M. Vincent VIDAL       | SERVITED                      |

### Membres absents et excusés :

- |                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| - M. Stéphane BLANDIN         | NIORT FRERES     |
| - M. Stéphan CHAUWIN          | CERCLE OPTIMA    |
| - Mme Francine PASCAL         | CETIFA           |
| - Mme Myriam PLACHESI-EVELLIN | RLC              |
| - M. Emmanuel PRUDON          | QUALITY PARTNER  |
| - M. Vincent TOUZANNE         | COMMINGES DIESEL |
| - M. Robby VANDENBERGHE       | GTRUCKS          |

### Invités présents :

- |                      |                               |
|----------------------|-------------------------------|
| - M. Ludovic GENERAT | ALLIANCE AUTOMOTIVE GROUP     |
| - M. Loïc VARLET     | AUTODISTRIBUTION POIDS LOURDS |
| - Mme Sylvie JAYLES  | Déléguée Générale ASAC        |

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Denis SIMON.  
Madame Sylvie JAYLES est choisie comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il n'y a donc pas de quorum.

Avant de présider l'AGO, un tour de table permet aux nouveaux membres de se présenter.

**Sont présents :**

Mr Christophe DEGOS de MORES PNEUS

Messieurs GENERAT Ludovic (AAG) et VARLET Loïc (AUTODISTRIBUTION) représentent respectivement les collèges B. Ils sont invités par Mr SIMON et ont présentés leurs candidatures pour le collège B, à la suite des démissions de Serge RAPAPORT et Jérôme BRUNNER.

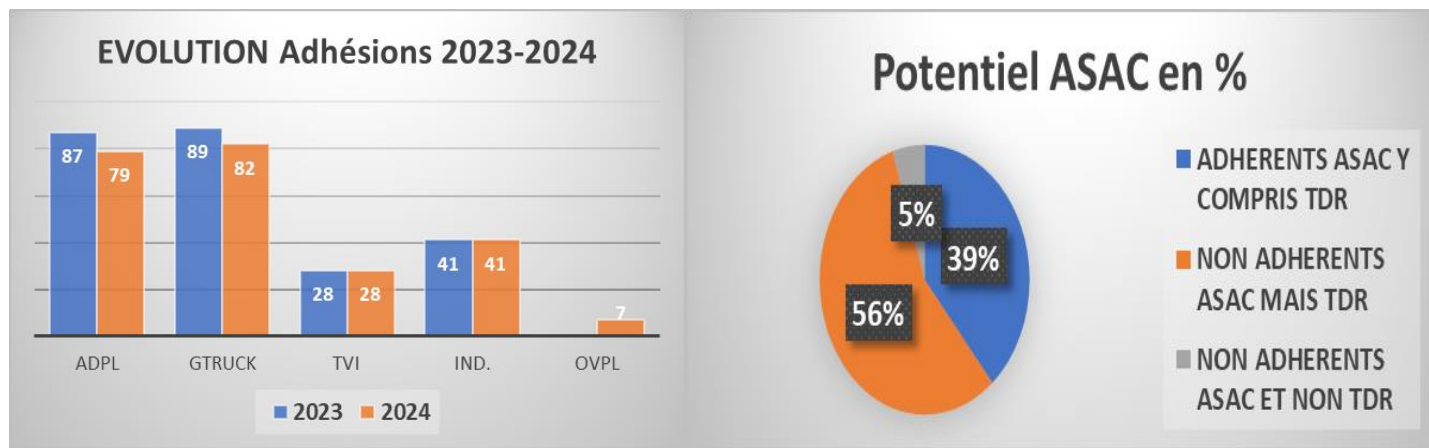
Le déroulement de la matinée se fera de la sorte :

- Ouverture de l'AGO
- CR des actions ASAC 2024 & Résultats
- Présentation des comptes
- Formalités légales

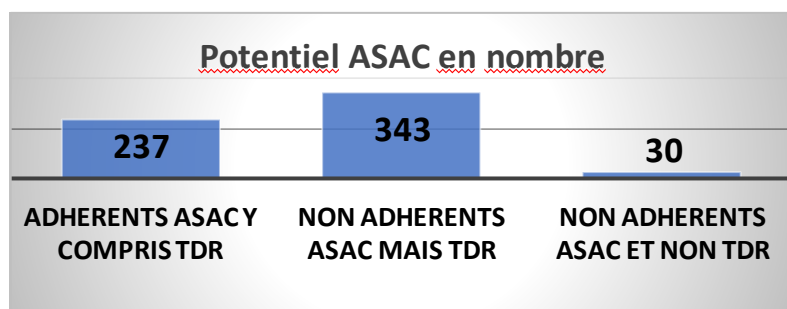
Le CR des actions 2024 est lu par Sylvie JAYLES

- La liste des actions et des résultats 2024 est à la disposition des membres sur simple demande pour une meilleure visibilité et compréhension.

❖ Cotisations 2024 – Évolution sur 2 ans



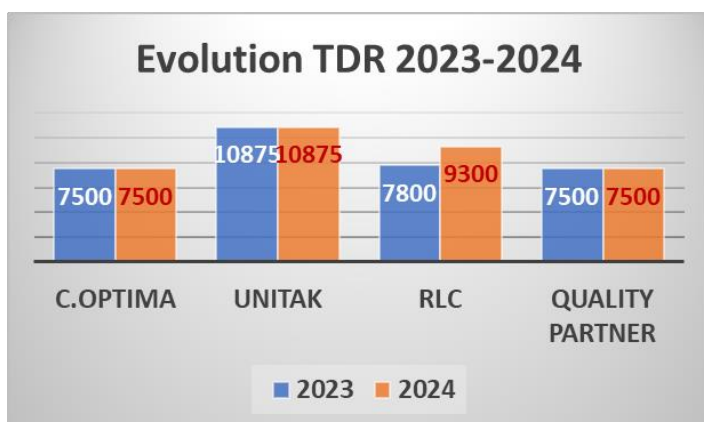
En 2024, 610 ateliers agréés contre 606 en 2023, et 95 % des ateliers agréés sont impliqués dans l'ASAC



### Etat et évolution des adhésions partenaires 2023 2024

2023					2024				
Indépendants	Groupements	Soutiens	Partenariats	Total	Indépendants	Groupements	Soutiens	Partenariats	Total
12 095,00 €	57 120,00 €	33 675,00 €	9 500,00 €	112 390,00 €	12 095,00 €	54 880,00 €	35 175,00 €	8 500,00 €	110 650,00 €
Indépendants	Nombre	Montant	total		Indépendants	Nombre	Montant	total	
	40	295,00 €	11 800,00 €			38	295,00 €	11 210,00 €	
Nouveau	1	295,00 €	295,00 €		2 Nouveaux	3	295,00 €	885,00 €	
			12 095,00 €					12 095,00 €	
Groupements					Groupements				
AUTODISTRIBUTION	87	280,00 €	24 360,00 €		AUTODISTRIBUTION	79	280,00 €	22 120,00 €	
GTRUCK	89	280,00 €	24 920,00 €		GTRUCK	82	280,00 €	22 960,00 €	
TVI	28	280,00 €	7 840,00 €		TVI	28	280,00 €	7 840,00 €	
			57 120,00 €		OVPL	7	280,00 €	1 960,00 €	
								54 880,00 €	
Soutiens					Soutiens				
CO			7 500,00 €		CO			7 500,00 €	
UNITAK			10 875,00 €		UNITAK			10 875,00 €	
RLC			7 800,00 €		RLC			9 300,00 €	
QP			7 500,00 €		QP			7 500,00 €	
			33 675,00 €					35 175,00 €	
Partenaires					Partenaires				
VDO			3 000,00 €		VDO			2 000,00 €	
INODIS Tachy			2 500,00 €		INODIS Tachy			2 500,00 €	
INODIS EAD			1 000,00 €		INODIS EAD			1 000,00 €	
DPAN			1 000,00 €		DPAN			1 000,00 €	
SIRAC			2 000,00 €		SIRAC			2 000,00 €	
			9 500,00 €					8 500,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>112 390,00 €</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>110 650,00 €</b>	

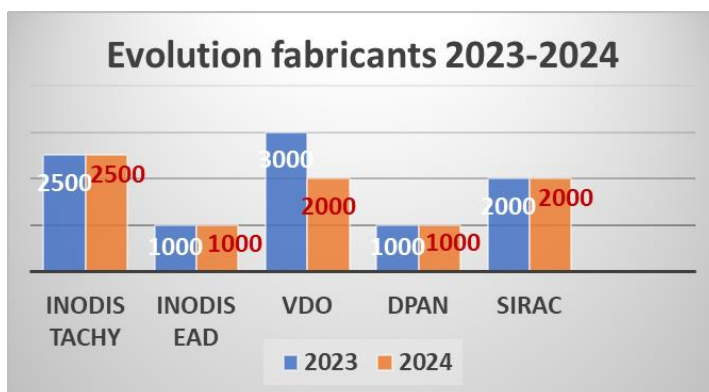
#### ❖ Soutiens 2024 – Évolution sur 2 ans



	2023	2024
C.OPTIMA	7500	7500
UNITAK	10875	10875
RLC	7800	9300
QUALITY PARTNER	7500	7500
<b>Total</b>	<b>33675</b>	<b>35175</b>

Le poste « soutiens » a augmenté de < 2K€> par rapport à 2023.

#### ❖ Fabricants 2024 – Évolution sur 2 ans



	2023	2024
INODIS Tachy	2500	2500
INODIS EAD	1000	1000
VDO	3000	2000
DPAN	1000	1000
SIRAC	2000	2000
<b>Total</b>	<b>9500</b>	<b>8500</b>

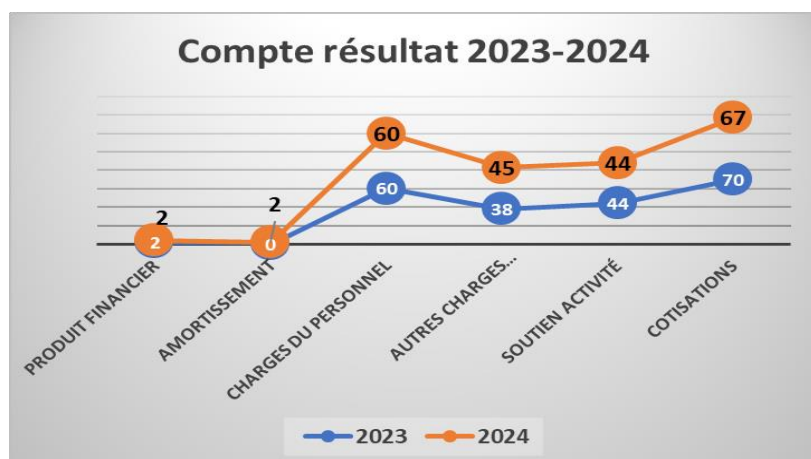
Le poste « partenariat » a baissé de < 1K€>

#### ❖ Exercice comptable 2024

L'exercice comptable est lu en détaillant les principaux comptes.

- ▶ Une augmentation des charges externes de 7K€ est due à la tenue des réunions régionales.
  - ▶ on remarque une baisse des cotisations de 3K€ par rapport à 2023
- Sur les autres postes, aucun commentaire n'est formulé

#### Compte de résultat 2023-2024



#### ❖ Formalités légales

Mr Denis SIMON dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation
- 2°) la feuille de présence de l'Assemblée
- 3°) le projet de résolutions qui sera soumis à l'Assemblée
- 4°) le rapport moral de Président
- 5°) le rapport financier du Trésorier

Monsieur Denis SIMON rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- ❖ **Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 25/04/2024,**
  - ❖ **Lecture du rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2024,**
  - ❖ **Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2024,**
  - ❖ **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et affectation du résultat,**
  - ❖ **Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,**
  - ❖ **Élection des membres du Conseil d'Administration,**
  - ❖ **Pouvoirs à donner en vue des formalités**
-



Les résolutions sont alors soumises aux voix :

✓ **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 avril 2024.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 font apparaître un bénéfice de 4.229 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la sorte :

Au poste « réserves/fonds associatifs », 4.229 €.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Sixième résolution :**

Mr Denis SIMON rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.



Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur. Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Sont candidats aux postes d'administrateur nommés par collège.

#### **Collège A : 6 sièges**

- « Eric LOURADOUR »
- « Francine PASCAL »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Vincent VIDAL »

#### **Collège B : 7 sièges**

- « Stéphane BLANDIN »
- « Ludovic GENERAT »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Robby VANDENBERGHE »
- « Loïc VARLET »

#### **Collège C : 4 sièges**

- « Stéphan CHAUWIN »
- « Gildas PINTAUD »
- « Myriam PLACHESI EVELLIN »
- « Emmanuel PRUDON »

La résolution suivante est mise aux voix. Voici le tableau des pouvoirs ci-dessous :

<b>pouvoirs AGO 17042025</b>				
<b>Dénomination</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP</b>	<b>Ville</b>	<b>Pouvoirs</b>
AD POIDS LOURDS	2C chemin du parc	31150	BRUGUIERES	C.MAESTRO
VEZANT	48 Boulevard Charles de Gaulle	42120	LE COTEAU	G.PINTAUD
COMMINGES DIESEL	205 Avenue F. Mitterrand	31801	ST GAUDENS	V.VIDAL
TODD	ZI du Martray	14730	GIBERVILLE	S.LE BORGNE
NIORT FRERES	Rue de l'Etand Delpech	76800	ST ETIENNE DU ROUVRAY	C.MAESTRO
CERCLE OPTIMA	31 Ave Francis Perin	13106	ROUSSET	S.LE BORGNE
GARLOUIS CENTRE DE CONTRÔLE	7 Rue de la Gravière	67456	MUNDOLSHEIM	D.SIMON
CETIFA	12 Rue de la Sauvegarde	12000	RODEZ	D.SIMON
RLC	48 Rue Victor Hugo	42400	SAINT CHAMOND	S.LE BORGNE
A.A. PARIS NORD CENTRE	Rue de Rotterdam	59910	BONDUES	S.LE BORGNE
PYRAME XL	470 Rue Victor Baltard	13290	AIX EN PROVENCE	V.VIDAL
QUALITY PARTNER	602 Avenue du Chalet	31380	GRAGNAGUE	D.SIMON

Tous les candidats du Collège A ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège B ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège C ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour une durée d'un an, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- « Stéphane BLANDIN »
- « Stéphan CHAUWIN »
- « Ludovic GENERAT »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Eric LOURADOUR »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Francine PASCAL »
- « Gildas PINTAUD »
- « Myriam PLACHESI EVELLIN »
- « Emmanuel PRUDON »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Robby VANDENBERGHE »
- « Loïc VARLET »
- « Vincent VIDAL »

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

✓ **Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Denis SIMON  
Le Président

Benoit MIGEON  
Le Secrétaire Général

